



# CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON 001580

Saint-Pierre, le 30 SEP. 2013

M. le Préfet de Saint-Pierre et Miquelon  
Place Lieutenant Colonel Pigeaud  
97500 Saint-Pierre

Monsieur le Préfet,

Le 25 septembre dernier, la Direction d'Air Saint-Pierre, m'informait du dépôt d'un préavis de grève des salariés de la société en raison je cite de « *la décision prise par les Services Fiscaux de Saint-Pierre et Miquelon de procéder à un redressement concernant tous les personnels de la compagnie, sur ces trois dernières années, à propos des billets, à réduction non commerciale, attribués par la compagnie à ses salariés* ».

Dans ce même document les salariés informent que « *ce préavis ne sera levé que lorsque les Services Fiscaux auront accepté de reconsidérer leur décision en annulant tous les redressements annoncés* ». La grève débiterait le mercredi 02/10/2013 à 00h01 pour 24 heures reconductibles.

Ce mouvement dirige l'Archipel vers un véritable blocus aérien dont les motivations ne suffisent à elles-seules à justifier un mouvement social stricto sensu.

Je considère que les motifs de ce mouvement sont illégaux en ce qu'ils ne concernent en rien une revendication professionnelle voire un conflit de travail avec la Direction de la Compagnie, mais un problème de surcroît individuel (fiscalité de certains membres du personnel) et de nature strictement privée.

La société Air Saint-Pierre est liée à l'Etat par une délégation de service public et doit tout mettre en œuvre pour assurer la continuité de ce service essentiel au territoire. A ce titre, les dirigeants devraient à tout le moins contester la légalité de la grève envisagée. Si le droit de grève est ouvert aux salariés il reste encadré par l'existence de motifs professionnels. Une inaction de leur part pourrait être analysée comme une « complicité fautive » de mon point de vue au regard des obligations résultant du contrat de délégation de service public et des motifs allégués pour justifier le mouvement envisagé.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous demander de tout mettre en œuvre, y compris en réquisitionnant Air Saint-Pierre le cas échéant, afin d'éviter que l'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon ne pâtisse d'une situation de blocus, véritable prise d'otage de la population sur une question qui ne concerne en rien les relations de travail au sein de l'entreprise mais les relations des administrés avec l'administration fiscale.

Je vous informe que parallèlement, dans le cadre des relations que la Collectivité entretient avec la société pour la desserte aérienne de Miquelon, j'envisage d'intervenir auprès des dirigeants dans le même sens pour garantir un service permanent. Le cas échéant, en cas d'échec d'une telle démarche, je me permettrai de revenir vers vous aux fins de réquisitionner la société pour assurer un service aérien vers Miquelon-Langlade.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Le Président,



Stéphane ARTANO